

3 auteurs d'arnaques aux faux sentiments arrêtés : 235 ans de prison pour les trois prévenus



3, auteurs d'arnaques aux faux sentiments arrêtés : 235 ans de prison pour les trois prévenus

Trois individus de nationalité nigériane ont été condamnés aux États-Unis à une peine totale de 235 ans de prison. Des adeptes de l'arnaque sentimentale.

Âgés de 30 à 45 ans, trois ressortissants nigériens ont été condamnés la semaine dernière aux États-Unis à des peines de 25 ans, 95 ans et 115 ans de prison. Membres d'un groupe de cybercriminels d'une vingtaine de personnes actif depuis au moins 2001, ils avaient été extradés depuis l'Afrique du Sud en 2015.



Ce groupe était basé au Nigeria et aux États-Unis. Les individus sont accusés d'avoir mené et participé à diverses escroqueries en ligne ayant causé des pertes de plusieurs dizaines de millions de dollars. Parmi celles-ci, l'arnaque sentimentale.

En l'occurrence, un arnaqueur utilisait par exemple une fausse identité sur un site de rencontres afin d'établir une relation amoureuse avec une victime. Une fois la confiance de la victime gagnée, elle était incitée à envoyer de l'argent.

Les arnaqueurs pouvaient aussi faire effectuer des transferts d'argent. Du blanchiment d'argent via Western Union et MoneyGram qui sont des noms régulièrement évoqués par des adeptes de l'arnaque sentimentale.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Source : Arnaque à la nigériane : 235 ans de prison pour trois prévenus